

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Votants : 14 Procurations : 4 Absent : 1

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN.

Était absent : Lionel CAYRON

Représentés :

- Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER
- Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS
- Yvan BOUAT représenté par Richard FIOL
- Sabine THOMAS représentée par Anne-Marie FRENEHARD

Objet : Chaufferie bois école du Roc nantais – Demande de subvention auprès du Département

Délibération n° 2025-46

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention pour l'investissement de la chaufferie granulés bois de l'école du Roc nantais a été adressée au Conseil départemental de l'Aveyron en juillet dernier. Pour que ce dossier soit complet, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant € HT	Sources	Montant € HT	Taux
Aide publique				
Dépenses de travaux	46 168.45 €	Conseil régional	16 400 €	35.52 %
		Conseil départemental	6 925.27 €	15 %
		Total des aides publiques demandées	23 325.27 € / 50.52 %	
Autofinancement				
		Fonds propres	22 843.18 €	49.48 %
		Total autofinancement	22 843.18 € / 49.48 %	
TOTAL	46 168.45 €	TOTAL		46 168.45 €

- **Validé** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

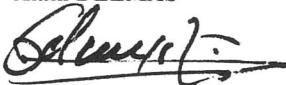
Délibération adoptée à 12 voix pour et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 25 septembre 2025

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS



Le Maire,
Richard FIOL



26 SEP. 2025

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 26 SEP. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>